



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 octobre 2023

CD20231023_10
id. 3001

Le 23 octobre 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16

Sont présents :

M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSÉ, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BERTELLI), M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ).

Sont absents :

Monsieur ALBUGUES, Madame DELBREIL, Monsieur DESCAZEAUX, Madame HEULLAND, Madame MORVAN, Monsieur PÉCOU.

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP-AE) CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

La procédure des autorisations de programme / autorisations d'engagement et crédits de paiement prévue aux dispositions de l'article L.3312-4 du code général des collectivités territoriales vise à planifier sur le plan financier la mise en œuvre d'investissements. Elle permet de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité.

L'article R.3312-3 prévoit que « les autorisations de programme ou d'engagement (...) et leurs révisions éventuelles sont votées par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ».

Monsieur le Président propose de se prononcer sur les autorisations de programme et les autorisations d'engagement créées ou révisées lors du présent budget et détaillées en annexes n° 1 et n° 2. Certaines autorisations feront l'objet de rapports particuliers.

De façon générale, les révisions à la baisse des autorisations de programme ou d'engagement sont effectuées au vu de niveaux de réalisation.

Par ailleurs, les autorisations liées aux subventions d'investissement ou de fonctionnement évoluent à la hausse ou à la baisse en fonction des dossiers reçus et instruits.

1° Les autorisations de programme créées ou révisées :

Situation des autorisations de programme au budget supplémentaire 2023	338 681 024,11 €
autorizations de programme créées à la décision modificative 2023	0,00 €
autorizations de programme révisées à la décision modificative 2023	-1 163 337,36 €
Total des autorisations de programme cumulées à la décision modificative 2023	337 517 686,75 €

2° Les autorisations d'engagement créées ou révisées :

Situation des autorisations d'engagement au budget supplémentaire 2023	21 930 739,41 €
autorisations d'engagement créées à la décision modificative 2023	0,00 €
autorisations d'engagement révisées à la décision modificative 2023	13 839,79 €

Total des autorisations d'engagement cumulées à la décision modificative 2023	21 944 579,20 €
--	------------------------

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, et au titre de la décision modificative 2023, les autorisations de programme pour un montant total de 337 517 686,75 € (annexe n° 1) et les autorisations d'engagement pour un montant total de 21 944 579,20 € (annexe n° 2) telles que présentées supra ;

- Autorise Monsieur le Président à engager au nom et pour le compte du Département les dépenses dans la limite des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

Pour : 16

Contre : /

Abstentions : 8

Adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le 06/11/23
ID : 082-228200010-20231023-3406-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL